

Monsieur le Maire expose que par lettre du 12 Octobre 1976, le Chef de la Subdivision E.D.F. de NANCY SUD a demandé la mise à disposition gratuite d'une parcelle de terrain de 4 m X 4 m = 16 m² pour permettre l'implantation d'un transformateur type H 61.

Par délibération du 19 Janvier 1976, le Conseil Municipal avait pris une décision de principe pour cette cession.

Le Conseil Municipal;
après en avoir délibéré, DECIDE

- la cession d'une parcelle de 16 m² à extraire d'un terrain communal, situé dans la section A C du Cadastre, est autorisée à titre gratuit, au profit d'Electricité de France pour l'implantation d'un poste de transformation H 61. L'endroit exact sera déterminé après établissement d'une esquisse cadastrale par un géomètre expert.

Cette cession aura lieu gratuitement, mais tous les frais afférents (Notaire, Géomètre, etc...) seront à la charge de l'acquéreur.

- Autorise le Maire à signer l'acte de vente à intervenir devant Maîtres HERLORY et CONREUR, Notaires de la Commune.